

Modalités de Réservation et Politique d'Annulation Du Domaine de l'Ange-Gardien

Modalités de réservation :

1. Dépôt requis :

Lors de la réservation initiale de l'événement, un dépôt non-remboursable du coût de la location de la salle est requis. Un 2^e dépôt représentant 25% de l'estimation des coûts fournie par le Domaine de l'Ange-Gardien est exigé 6 mois avant l'événement. Le solde restant (75%) devra être payé 24 heures avant l'événement. Ces dépôts peuvent être faits par chèques, mandats, argent comptant, ou virement interac. Si le paiement est fait par chèque personnel, le paiement est exigé 7 jours ouvrables avant l'événement. Si le paiement est fait par carte de crédit, un frais d'administration de 2.25% sera ajouté sur le total de la facture.

Les dépôts sont non remboursables .

2. Nombre finaux :

Le contractant s'engage à nous confirmer le nombre final d'invités attendus et/ou le nombre de repas à servir 5 jours précédant la réception. Le nombre de repas confirmé sera facturé en totalité et ne pourra en aucune façon être révisé à la baisse. Tout repas et autre surplus seront portés à votre compte.

3. Nourriture :

Toute nourriture consommée sur les lieux doit être fournie par le Domaine de l'Ange-Gardien (incluant les bars à bonbons). Seulement les gâteaux de noces et les cadeaux des invités font exceptions à cette règle.

4. Allergies et besoin alimentaires spéciaux :

Le Domaine ne peut être tenu responsable des conséquences dues à une allergie alimentaire. Le cas échéant, la responsabilité relève entièrement du client qui accepte d'en assumer les risques. Il nous fait plaisir d'accommoder vos invités dans la mesure du possible, mais toute information spéciale doit nous être communiquée au maximum 7 jours avant l'événement.

5. Service de bar :

Un minimum de 200,00\$ de vente de bar est exigé lors de banquet ou noce qui nécessite un service de bar en salle. En deçà de 200,00\$, des frais de 20,00 \$ par heure par serveur et de 30,00\$ par heure par serveur lors de jours fériés, sur une base de 3 heures minimum seront exigés.

5. Boissons alcoolisées :

Puisque le Domaine de l'Ange-Gardien est titulaire d'un permis de boisson de la RACJ du Québec, toutes boissons consommées sur les lieux doivent être fournies par le Domaine de l'Ange-Gardien. Si les invités et/ou le client contractant consomment des boissons alcoolisées personnelles, à l'intérieur des édifices, comme à l'extérieur (dans le stationnement), les boissons alcoolisées seront confisquées immédiatement, par la direction du Domaine de l'Ange-Gardien, et seront remises à l'invité et/ou client après l'événement. Le client contractant est responsable du comportement de ces invités et du respect de ces derniers envers les règlements du Domaine de L'Ange-Gardien.

6. Sécurité :

Des frais de garde de sécurité de 100 \$ sont exigés pour toute réception de 80 personnes et plus.

7. Dommages :

Le client contractant s'engage à rembourser le Domaine de l'Ange-Gardien de tout dommage occasionné à la propriété, aux locaux, au terrain ou à l'équipement du Domaine de l'Ange-Gardien, par toute personne assistant à l'événement.

8. Frais de nettoyage :

Des frais de 300,00\$ plus taxes seront chargés au client contractant si des confettis sont lancés, si du foin est utilisé comme élément décoratif ou si tout autre élément décoratif ou non est utilisé à l'intérieur comme à l'extérieur et qui nécessitent un nettoyage inhabituel et supplémentaire.

9. Chandelles :

L'utilisation de chandelles est acceptée. La flamme doit cependant être à l'intérieur d'un vase.

10. Frais de SOCAN :

Les frais de SOCAN (droits d'auteur) seront déboursés par le client contractant ou son représentant lorsque de la musique est jouée pendant l'événement.

11. Heures de service :

Tout événement avec repas/banquet, inclus trois heures de service. Lorsqu'il y a des temps d'attentes de plus de 30 minutes pendant le service de nourriture, des frais de 100 \$ du 15 minutes d'attentes seront facturés.

12. Changements de prix :

Les prix figurant dans les informations transmises aux clients ainsi qu'au contrat sont sujets à changements, sans préavis.

Politique d'Annulation

Prendre note que dans tous les cas d'annulation faites par le client, les dépôts ne sont pas remboursables et non transférable.

Pour l'annulation d'une salle de réunion :

- Sans frais si l'annulation est faite dans les 30 jours précédents la réunion.
- À l'intérieur de ce délai de 30 jours, des frais de salles seront facturés en totalité.

Pour l'annulation d'un événement avec réception ou banquet :

En cas d'annulation d'un événement avec réception ou banquet, le client contractant s'engage à payer le Domaine de L'Ange-Gardien, dans un délai maximum de 30 jours, les frais d'annulation fixés selon l'échelle suivante :

- Entre 12 à 6 mois avant la date de l'événement : 25% du revenu potentiel de l'événement en ventes de nourriture et de boissons alcoolisées ou non alcoolisées, tel qu'inscrit dans la dernière estimation de coûts fournie par Le Domaine de l'Ange-Gardien.
- Entre 6 mois à 30 jours avant la date de l'événement : 50% du revenu potentiel de l'événement en ventes de nourriture et de boissons alcoolisées ou non alcoolisées, tel qu'inscrit dans l'estimation de coûts fournie par Le Domaine de l'Ange-Gardien.
- Moins de 30 jours avant la date de l'événement : Totalité du revenu potentiel de l'événement en ventes de nourriture et de boissons alcoolisées ou non alcoolisées, tel qu'inscrit dans l'estimation de coûts fournie par Le Domaine de l'Ange-Gardien.

Je confirme avoir pris connaissance des modalités de réservation et les politique d'annulation du Domaine de l'Ange-Gardien.

Signature du client

Date de la signature